



PAYSAGES &
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

CHARTRE PAYSAGÈRE

DU PARC NATUREL VIROIN-HERMETON

En bref!



Ici, l'innovation prend racine

**« Construire, c'est collaborer avec
la terre : c'est mettre une marque
humaine sur un paysage qui en sera
modifié à jamais. »**

Mémoires d'Hadrien, Marguerite Yourcenar

**Retrouvez tous les documents
relatifs à la charte paysagère sur
www.pnvh.be**

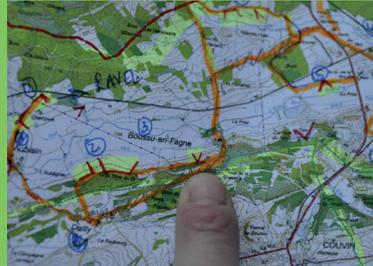


SOMMAIRE



Analyse contextuelle

PAGE 7



Recommandations

PAGE 25



Programme d'actions

PAGE 27

	LA CHARTE PAYSAGÈRE, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE.....	5
	> Qu'est-ce que la Charte paysagère? Contexte de travail	6
	L'ANALYSE CONTEXTUELLE	7
	> Analyse descriptive.....	8
	Caractéristiques physiques.....	8
	Caractéristiques humaines.....	9
	Caractéristiques écologiques.....	10
	Caractéristiques paysagères.....	11
En cours	> Analyse évolutive et prospective	20
	Paysages d'hier et d'aujourd'hui	20
	Paysages de demain, évolutions prévisibles.....	21
	> Analyse évaluative	22
	Évaluation et enjeux.....	22
	LES RECOMMANDATIONS.....	25
	LE PROGRAMME D'ACTIONS	27
	CONCLUSION.....	31



LA CHARTE PAYSAGÈRE CONTEXTE DE TRAVAIL

Tienne Breumont à Nismes

QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN ?

Le Parc naturel Viroin-Hermeton présente de nombreuses vues remarquables, avec des paysages très variés sur à peine quelques centaines de kilomètres carrés.



Omezée, bordure herbagère de la Fagne

Nombreux en sont les bénéficiaires : les habitants, qui profitent d'un agréable cadre de vie, les touristes, qui viennent s'y ressourcer, les voyageurs, qui empruntent les routes, chemins et sentiers qui le traversent. Et comme les paysages évoluent au gré des actions sur le territoire, il faut leur porter une attention particulière pour accompagner ces évolutions dans un objectif de développement

équilibré et harmonieux. Ces paysages relèvent de notre patrimoine commun. La Charte paysagère répond à cet objectif : doter le Parc naturel d'un outil d'orientation en matière de paysages pour des actions de restauration, de gestion et de protection du paysage. Elle vise à améliorer le cadre de vie au sein du Parc naturel et à orienter les paysages de demain.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE SUR

www.pnvh.be

QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ?

CONTEXTE DE TRAVAIL

CONTEXTE LÉGAL

La Charte paysagère est un outil d'aide à la gestion du territoire, établi sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux.

Elle s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du Paysage (2000) du Conseil de l'Europe, qui affirme que tous les paysages, exceptionnels ou ordinaires, doivent être reconnus. De plus, le décret relatif aux Parcs naturels wallons précise que chaque parc naturel doit se doter d'une Charte paysagère, dont les modalités d'élaboration et de contenu ont été fixées dans un Arrêté du Gouvernement wallon.

UN PROCESSUS PARTICIPATIF

La question des paysages touche de nombreux usagers du territoire, qui peuvent avoir de petits ou de grands impacts sur le paysage (ex. : construction d'une habitation, implantation de nouvelles infrastructures, etc.). Donc, l'un des aspects fondamentaux du processus d'élaboration de la Charte paysagère, mais aussi de sa mise en œuvre, est la participation et la concertation des parties prenantes et de la population du territoire concerné. Cette participation se fait à deux niveaux :

- via un comité de pilotage, qui suit l'élaboration de la Charte paysagère et sa mise en œuvre. Il se compose de personnes-ressources des différents aspects du territoire liés aux paysages (représentants des services de la Ré-

gion wallonne, des communes, d'associations, de citoyens, etc.) et se réunit au moins une fois par an.

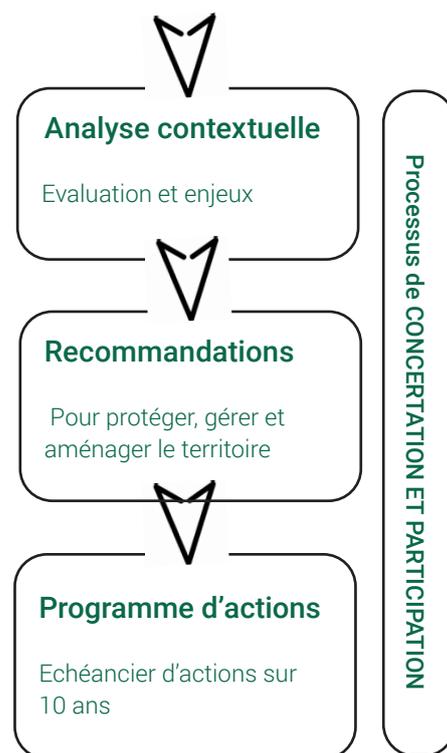
- via des réunions d'information et de participation citoyenne lors de l'élaboration de la Charte.

CONTENU

La Charte paysagère contient trois grandes parties :

1. L'analyse contextuelle, à savoir un diagnostic du territoire du Parc naturel divisé en trois chapitres : (i) une analyse descriptive, (ii) une analyse historique et prospective, (iii) une analyse évaluative des paysages.
2. Les recommandations, déduites des enjeux identifiés dans l'analyse contextuelle. Elles visent à protéger, gérer et aménager le paysage.
3. Le programme d'actions sous forme d'un échéancier d'actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans, tout comme le plan de gestion du Parc naturel.

SYNTHÈSE DES ÉTAPES



Fontaine Saint-Hadelin à Franchimont



Participation citoyenne à Couvin



Vue sur la Dépression fagnarde à Aublain

Etape préalable indispensable, l'analyse contextuelle comporte notamment l'étude et la cartographie des paysages du Parc naturel. Elle permet de dégager les enjeux paysagers spécifiques du territoire.



Paysage villageois de Dailly

L'analyse contextuelle se compose de trois chapitres :

I. L'analyse descriptive des caractéristiques du territoire (éléments physiques, humains, écologiques et paysagers) ;

II. L'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;

III. L'analyse évaluative, présentant les atouts et faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde.

I.1 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES



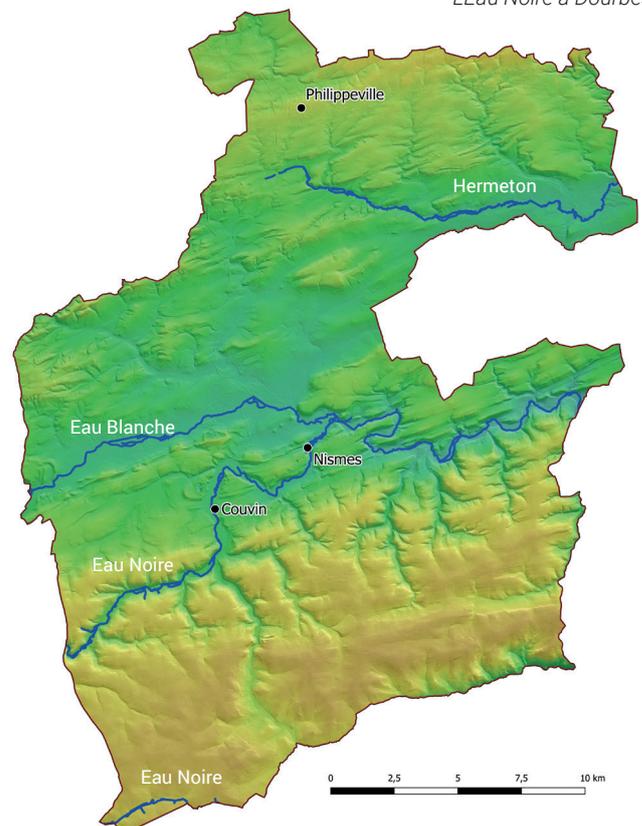
L'Eau Noire à Dourbes

PARTICULARITÉS DU PARC NATUREL VIROIN-HERMETON

Sa diversité géologique en fait un territoire très varié, réparti sur le massif de Philippeville (calcaires et schistes), la dépression fagnarde (shales et calcaires) et les reliefs ardennais (grès et schiste). Plusieurs carrières sont encore en activité. Les phénomènes karstiques liés aux roches calcaires mènent à des grottes, résurgences, cavités et abris sous roche, dolines... L'altitude du Parc naturel Viroin-Hermeton varie de 160 à 390 m.

Quatre principaux cours d'eau marquent le Parc naturel : la vallée forestière encaissée de l'Eau Noire ardennaise, les larges vallées ouvertes des rivières fagnardes de l'Eau Blanche et de l'Hermeton, et la vallée sinueuse du Viroin, entre Calestienne et Ardenne.

Les sols limoneux, limono-caillouteux et argileux offrent une diversité de drainage et de charge caillouteuse, allant d'une bonne fertilité pour les labours à une faible valeur agronomique laissée à la forêt, en passant par les prairies.



Réseau oro-hydrographique

I.2 CARACTÉRISTIQUES HUMAINES

Le Parc naturel Viroin-Hermeton présente un territoire rural, peu densément peuplé (< 60 hab./km² en 2020), avec une population faiblement croissante et vieillissante.

- Le taux d'emploi et le taux de richesse sont inférieurs à la moyenne wallonne.
- Les principaux matériaux traditionnels sont la pierre de pays (essentiellement du calcaire, mais aussi du grès et de l'arkose dans les quelques localités ardennaises), les toitures sont généralement en ardoise ou en ardoise fibro-ciment grises. Dans certaines localités, la brique a beaucoup été utilisée (en Thiérache, à Romedenne...). Une spécificité, localisée en Thiérache, est le bauché (bardage de planches horizontales clouées).
- Un village est labellisé « Plus Beaux villages de Wallonie » : Vierves-sur-Viroin.
- Le petit patrimoine est fort présent et apprécié des habitants.
- L'implantation et la morphologie globale des villages sont en adéquation avec leur environnement. La majorité de l'habitat est en village groupé, mais certaines localités présentent un habitat plus lâche. Certains espaces publics présentent un potentiel de mise en valeur. De nombreuses zones urbanisables sont encore disponibles, le territoire risque donc encore de s'artificialiser considérablement.
- Les nouveaux logements présentent une variété de matériaux et se composent majoritairement de maisons unifamiliales à quatre façades (ce qui pose notamment la question de l'intégration paysagère de ces logements). Leur implantation est parfois en rupture avec l'implantation traditionnelle du village.
- E420-N5, télétravail et crise du covid : nouvelle donne ? La pression foncière a augmenté en 2021.
- Quatre éoliennes sont présentes (1 à Boussu-en-Fagne, 3 débordent du parc éolien de Senzeilles), mais plusieurs parcs éoliens sont implantés en bordure du Parc naturel.



Chapelle à Brûly-de-Couvin



Ancien logis seigneurial à Jamagne



Villers-en-Fagne

I.3 CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

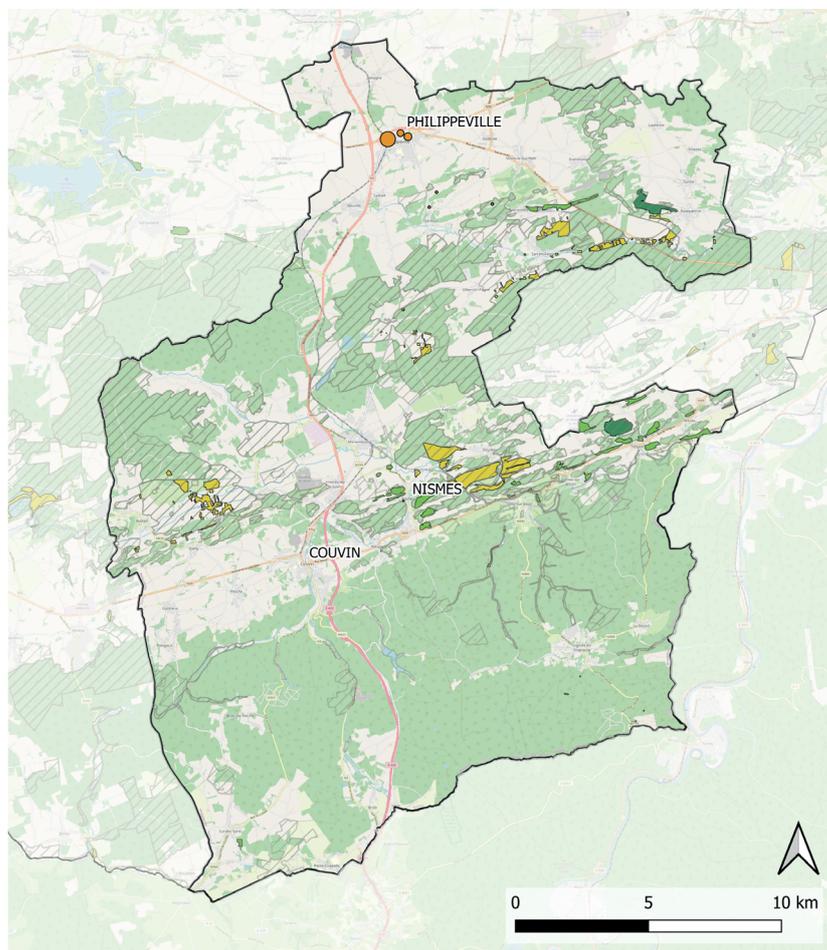
UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE

Le Parc naturel Viroin-Hermeton abrite une biodiversité remarquable et participe au maillage écologique de la Wallonie. La Calestienne héberge des écosystèmes rares et riches en biodiversité : les pelouses calcicoles.

De très nombreux sites bénéficient d'un statut de protection au sens de la Loi sur la Conservation de la Nature :

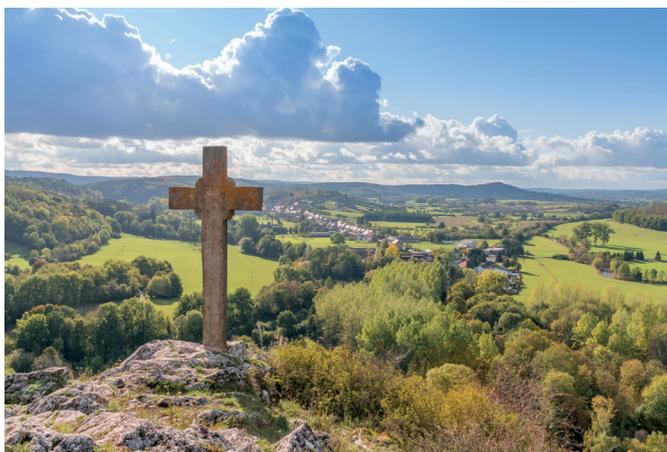
- **21 % du territoire en Natura 2000 (soit 10.485 ha) ;**
- **13 réserves naturelles agréées pour un total de 360 ha ;**
- **9 réserves naturelles domaniales dont 5 souterraines, pour un total de plus de 170 ha ;**
- **8 cavités souterraines d'intérêt scientifique ;**
- **2 réserves forestières, sur près de 100 ha ;**
- **1 zone humide d'intérêt biologique, 3,5 ha ;**
- **153 arbres et 19 haies remarquables ;**
- **163 sites de grand intérêt biologiques.**

Parmi eux, 6 sites sont classés, dont 2 repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.



Légende

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Réserve naturelle domaniale (RND) | Cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) |
| Réserve naturelle agréée (RNA) | Zone Natura 2000 |
| Réserve forestière (RF) | Territoire PNVH |

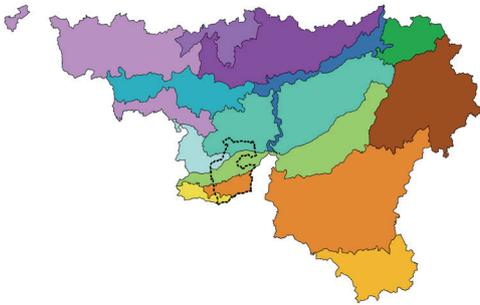


"Roche à Lomme", site exceptionnel de Wallonie



Chêne remarquable au sens du CODT à Jamagne

I.4 CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Le Parc naturel Viroin-Hermeton présente des paysages très variés, une diversité comme nulle part ailleurs en Wallonie !

En effet, son territoire se partage entre 5 ensembles paysagers, subdivisés en 9 aires paysagères, si l'on se réfère à la cartographie des paysages de Wallonie (réalisée par la CPDT, Conférence Permanente du Développement Territorial).

DÉCOUPAGE PAYSAGER DU TERRITOIRE

1. Moyen plateau condrusien (17 % du territoire)

- Vallonnements agricoles de Walcourt
- Vallée forestière de l'Hermeton
- Bordure herbagère de la Fagne

2. Ensemble fagnard (7 %)

- Bordure forestière de la Fagne

3. Dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud (38 %)

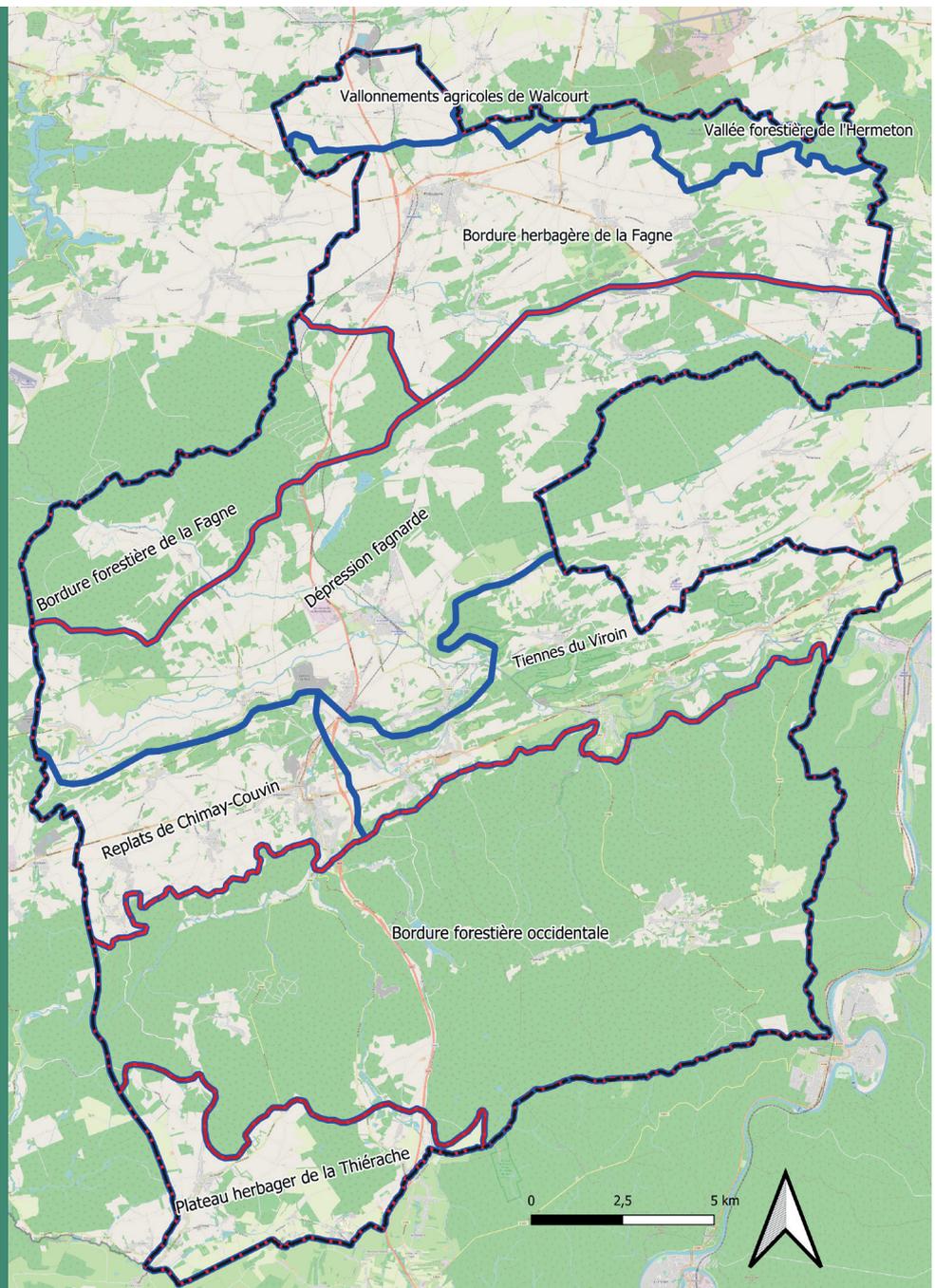
- Dépression fagnarde
- Calestienne - Tiennes du Viroin
- Calestienne - Replats de Chimay-Couvin

4. Haut plateau de l'Ardenne centrale (32 %)

- Bordure forestière occidentale

5. Ensemble Thiérache, Sarts et Rîèzes (6 %)

- Plateau herbager de Thiérache



1. MOYEN PLATEAU CONDRUSIEN

DESRIPTIF

Il s'agit d'un moyen plateau légèrement incliné vers le nord et ne s'élevant guère au-dessus de 300 m d'altitude. Le Parc naturel se situe en bordure sud du plateau condrusien et le relief typique « en tôle ondulée » de celui-ci, caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses et de dépressions creusées dans les calcaires, ne s'observe pas ici. Cette bordure sud présente plutôt un relief relativement plane. L'habitat y est caractérisé par le groupement en villages.



Cette aire paysagère recouvre une faible superficie du Parc naturel et concerne uniquement deux villages : Jamagne et Jamiolle. Le relief présente un plateau vaguement ondulé avec des bancs de calcaire particulièrement étendus formant de vastes surfaces relativement planes, d'une altitude aux alentours de 270 m.

Les terres de labour et, dans une moindre mesure, les prairies, dominent le paysage. Les bois sont cantonnés sur les versants pentus. Les éléments arborés (arbres isolés, haies), peu présents dans l'aire, apportent des points de repère et des points focaux dans le paysage. La carrière de calcaire voisine, dite « des Petons » (Yves-Gomezée, Florennes) est en extension et modifie le paysage.

Les noyaux villageois sont groupés en villages-rues et implantés en bas de versant, ce qui les rend peu visibles du plateau, tandis que l'habitat récent s'étend sur les hauts de versant. Le bâti traditionnel est bien conservé et de nombreux bâtiments de fermes sont présents. Les matériaux employés sont le moellon calcaire, chaulé ou non, mais également la brique.



Cette aire paysagère se cantonne à une petite portion du territoire en bordure nord du Parc naturel.

Le relief du plateau condrusien y est entaillé par un réseau hydrographique de têtes de vallées. Celui-ci accentue la chavée (dépression) de bordure par des vallées encaissées (Omery et affluents) et découpe le relief par des vallées transversales (affluents de la Chinelle).

Quasi-exclusivement forestière, cette aire paysagère n'est pas habitée au sein du Parc naturel, à l'exception de l'une ou l'autre ferme isolée.



Vue vers Neuville, Samart et Philippeville

LA BORDURE HERBAGÈRE DE LA FAGNE

D'une surface plus importante, cette aire paysagère concerne le petit bourg de Philippeville, 9 localités (Neuville, Samart, Sautour, Merlemont, Vodecée, Villers-le-Gambon, Franchimont, Omezée, Surice), et le hameau de Lautenne.

Le relief est composé en grande partie par la dernière chavée (calcaire) de l'ensemble condrusien, légèrement ondulée et entaillée par plusieurs cours d'eau (tête de vallée de l'Hermeton, Ruisseau des Gérinaux, Ruisseau du Grand pré, Chinelle, Ruisseau du Fond des Vault et leurs affluents). L'altitude varie de 200 m à 280 m, voire 300 m au nord, permettant des vues lointaines, parfois jusqu'au talus ardennais.

Les prairies caractérisent le plus l'activité agricole, souvent séparées ou ponctuées par une végétation arbustive, ce qui a pour effet de compartimenter le paysage. Les labours sont surtout dédiés aux cultures fourragères. Les bois se trouvent surtout sur les versants, mais aussi sur quelques sommets.

L'habitat est groupé en villages implantés à flanc de versant ou parfois sur des replats. Les principaux matériaux employés dans l'habitat traditionnel sont la pierre calcaire, parfois rose, et l'ardoise. En effet, la région présente des gisements de pierre calcaire rouge ou rose, couramment appelée « marbre ». Les bâtiments de la deuxième moitié du XIXe s. et du XXe s. sont soit en pierre calcaire, soit en brique. Certains villages, comme Vodecée, présentent un bâti ancien très préservé et encore peu d'extension d'urbanisation. Notons que si les villages présentent un profil groupé au sein du paysage, leur partie centrale offre généralement un large espace public ouvert (sur l'église).

2. ENSEMBLE FAGNARD



Géronsart

BORDURE FORESTIÈRE DE LA FAGNE

Creusé par la large vallée de la Brouffe et celles de ses affluents, plus raides, ce territoire est plus vallonné que les aires paysagères voisines du Plateau condrusien et de la Dépression Fagne-Famenne.

Essentiellement couverte de forêt feuillue (chênaie), la Bordure forestière de la Fagne est ouverte par quelques clairières autour de l'habitat et de la N5. Au sein de ces ouvertures, les prairies dominent, avec de nombreuses haies et autres éléments ligneux. À l'horizon, la forêt est partout !

Un seul hameau – relevant de Frasnes – y est présent au sein du Parc naturel : Géronsart de Boussu. Très préservé, il présente un habitat lâche, avec de très larges respirations paysagères, le long d'une unique rue. Les volumes principaux sont simples, avec des toitures en bâtières à deux pans en ardoises naturelles ou fibro-ciment. La majorité du bâti est en brique rouge, certains bâtiments sont en pierre calcaire. Une partie est encore chaulée. En-dehors de ce hameau, une dizaine d'anciennes fermes isolées et relativement préservées sont présentes, notamment le long de la N5. Trois domaines résidentiels à l'habitat très disparate se sont aussi développés et sont de plus en plus habités.

3. DÉPRESSION FAGNE-FAMENNE ET SA BORDURE SUD

DESCRIPTIF

Cet ensemble paysager est constitué de la Dépression Fagne - Famenne et de la Calestienne, bande calcaire qui borde le pied de talus ardennais. La Calestienne forme un replat d'altitude supérieure à 250 m qui surplombe par un abrupt bien marqué la Dépression, d'une altitude maximum de 200 mètres. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais dont le versant est couvert de prairies ou boisé selon la pente. Elle forme la transition vers la bordure du plateau ardennais. (Feltz et al., 2004)



La Dépression fagnarde couvre un cinquième du territoire du Parc naturel et concerne 10 villages : Aublain, Boussu-en-Fagne, Frasnes, Mariembourg, Nismes (partie nord), Fagnolles, Roly, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Romedenne et Merlemont.

Bande large de 2 à 5 km étirée sur une longueur d'environ 26 km, la Dépression fagnarde est creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m. Son relief est particulièrement plat, mais quelques tiennes ressortent. Elle offre des paysages de dépression, encadrés par les horizons du Condroz et de la Calestienne, voire de l'Ardenne. L'Eau Blanche, la Brouffe et l'Hermeton ont creusé de larges vallées dans ce substrat tendre et sortent volontiers de leur lit mineur lors des gros événements pluvieux. Un phénomène courant est la formation de bancs de brume, voire parfois de brouillard épais, de l'automne au printemps.

L'occupation du sol de la Dépression fagnarde se partage majoritairement entre prairies et forêts (plutôt feuillue). Des haies et des ripisylves agrémentent le paysage.

L'habitat est groupé en villages, principalement implantés sur les talus calcaires qui la bordent, de part et d'autre d'une bande forestière centrale. Seule l'ancienne place forte de Mariembourg s'est implantée au fond de la dépression. Les principaux matériaux utilisés traditionnellement sont la pierre calcaire (parfois, rose) et l'ardoise.



Nationale 99 vers Olloy

CALESTIENNE – TIENNES DU VIROIN

Les Tiennes du Viroin comportent 7 villages, Petigny, Nismes (partie sud) Dourbes, Olloy, Vierves, Treignes, Mazée, et 2 hameaux : Maignolles et Najauge.

La région du Viroin se caractérise par une succession de buttes calcaires, les « tiennes » et de dépressions. Elle offre des vues dégagées depuis le haut des tiennes et des paysages fort découpés.

Les tiennes sont boisées ou, plus rarement, occupés par des pelouses sèches érigées en réserves naturelles et entretenues par la main de l'homme. Dans les dépressions entre les tiennes, la prairie domine, avec quelques vergers et des haies. Les replats du plateau calcaire, plus fertiles, sont occupés par les cultures non encloses de haies (plateau de Bieure). Le Viroin s'écoule au pied du massif ardennais, regroupant les villages dans sa vallée. Beaucoup d'affleurements rocheux et (d'anciennes) carrières de calcaire marquent le paysage. Par ailleurs, de nombreux phénomènes karstiques sont à l'œuvre, notamment ceux créant les « fondrys » (dolines).

L'habitat est groupé en villages denses, au pied des tiennes, le long du Viroin (Dourbes, Olloy, Vierves, Treignes, Najauge, Mazée) ou de l'Eau Noire (Petigny, Nismes). Les matériaux de construction traditionnels sont la pierre calcaire et l'ardoise, mais aussi le grès dans les rues proches de l'Ardenne (Olloy, Vierves). Notons que le hameau de Najauge présente une architecture très particulière, éclectique, aux maisons de brique parfois décorées de sgraffites (motif gravé dans un enduit à base de chaux).



Gonrioux

CALESTIENNE – REPLATS DE CHIMAY-COUVIN

Au sein du Parc naturel, cinq localités se situent dans les Replats de Chimay-Couvin de la Calestienne : Dailly, Gonrioux, Presgaux, Pesche et le bourg de Couvin.

Son relief plus doux que celui des Tiennes du Viroin offre des paysages moins découpés. Quelques tiennes calcaires (Dailly) sont néanmoins présents. Le relief se soulève à l'approche de l'Ardenne centrale.

Son occupation du sol est essentiellement agricole, dominée par les prairies, mais avec de belles étendues de labours.

L'habitat traditionnel y est strictement groupé en villages qui s'allongent parfois selon l'axe des tiennes. Les matériaux traditionnels sont essentiellement la pierre calcaire et l'ardoise, mais aussi le grès dans les rues proches de l'Ardenne (Pesche, Presgaux). Certains villages se rejoignent du fait d'extensions récentes de l'habitat engendrées par le Plan de secteur (Gonrioux, Pesche, Presgaux).

4. HAUT PLATEAU DE L'ARDENNE CENTRALE



Couvrant un tiers du territoire, cette aire paysagère est la plus vaste au sein du Parc naturel, mais comporte seulement trois localités : Brûly-de-Pesche, Le Mesnil, Oignies-en-Thiérache et deux hameaux : La Prise (Brûly) et Regniessart.

Inclinée vers la Caestienne, la bordure forestière occidentale présente un relief accidenté.

Avec des points culminants jusqu'à 380 mètres d'altitude au sein du Parc naturel, le plateau est entaillé par les vallées encaissées des cours d'eau ardennais, dont le plus important est l'Eau Noire.

Les dénivelés entre les fonds de vallées et les replats dépassent souvent les 100 m. Plus élevée en altitude que les autres aires paysagères, l'Ardenne présente des températures généralement inférieures, avec des gelées et des paysages enneigés plus fréquents.

Qu'elle soit feuillue, résineuse ou mixte, la forêt est l'emblème des paysages ardennais. Il en résulte surtout des paysages fermés. Les quelques terres agricoles se trouvent dans les auréoles villageoises et sont essentiellement composées de prairies. Au sein de la forêt, d'anciennes prairies humides subsistent en fond de vallée par endroit (Le Mesnil, Eau Noire à Pesche/Couvin, Fond de Noye à Olloy). Le sous-sol ardennais du Parc naturel a été exploité par de nombreuses ardoisières, dont il reste aujourd'hui des vestiges recolonisés par la forêt (bâtiments en ruines, entrées de mine).

L'habitat est groupé en villages de type villages-rues. Le bâti traditionnel est jointif, aux matériaux locaux de grès, quartzite, arkose et d'ardoise. Brûly-de-Pesche présente cependant un habitat lâche et dispersé entre plusieurs hameaux. Sa configuration correspond à celle de la Thiérache voisine. L'ardoise est utilisée pour les toitures, mais aussi pour barder les façades exposées aux vents dominants. Des traces de colombage subsistent, plus particulièrement au Mesnil. Plusieurs domaines résidentiels sont présents dans des zones de loisirs boisées, leur habitat est totalement différent de l'habitat traditionnel, avec un caractère disparate.

5. ENSEMBLE THIÉRACHE, SARTS ET RIÈZES



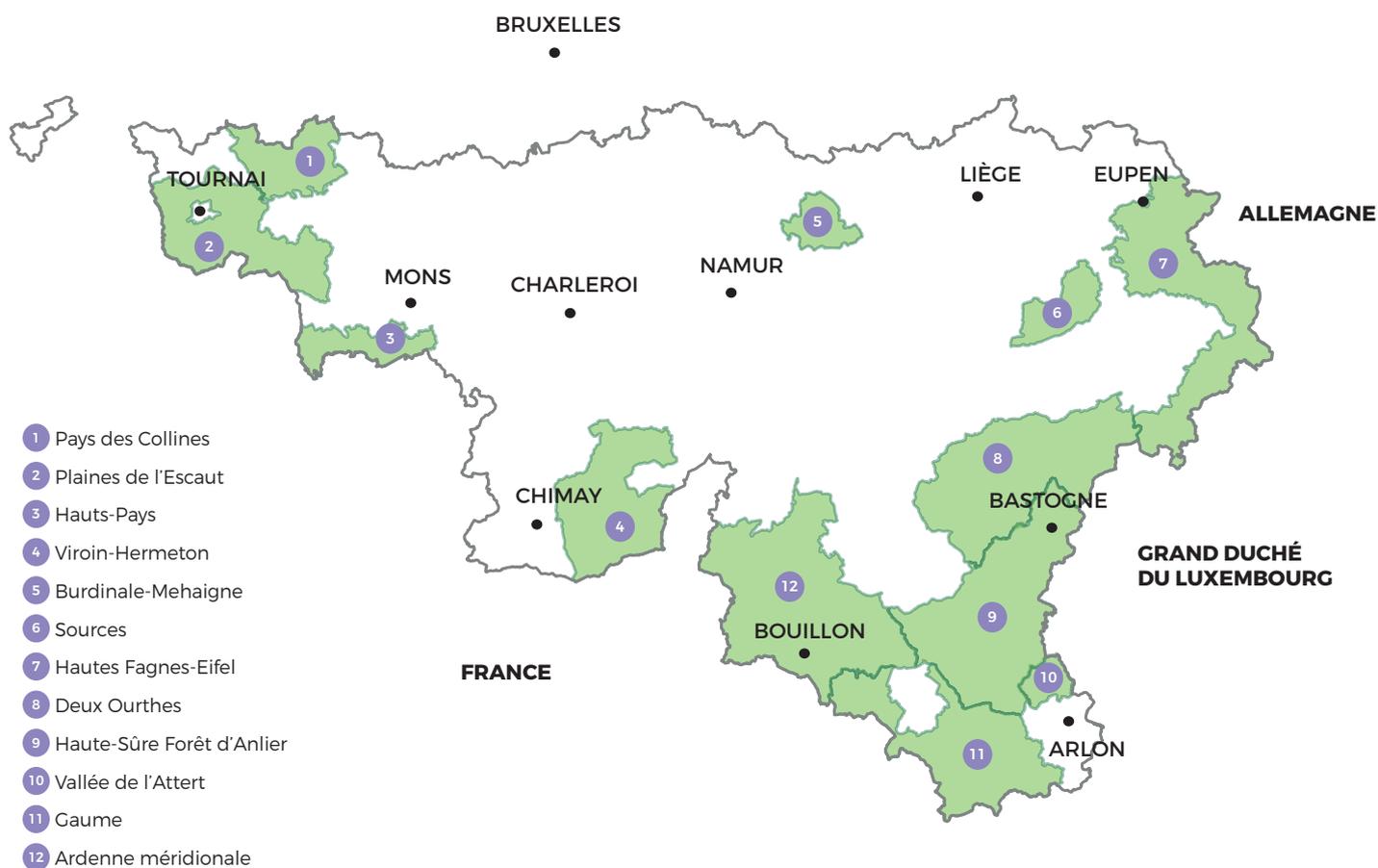
Au sein du Parc naturel, le Plateau herbager de Thiérache est cantonné au sud de l'entité de Couvin et comprend trois villages : Brûly-de-Couvin, Cul-des-Sarts et Petite-Chapelle.

D'une altitude d'environ 350 m (localement, jusqu'à 380 m), il présente un relief doux de plateau aplani et ondulé, relativement uniforme et légèrement incliné vers l'ouest. Les vallées des cours d'eau sont peu marquées. Tout comme l'Ardenne, la Thiérache est plus élevée en altitude que les autres aires paysagères et présente des températures généralement inférieures, avec des gelées et des paysages enneigés plus fréquents.

Territoire au caractère bocager marqué, la Thiérache est dominée par des prairies encloses de haies et un parcellaire assez morcelé. Le régime hydrique pauvre a créé des prairies humides et de petites tourbières. Les quelques bois sont essentiellement résineux et n'ont plus rien à voir avec la forêt naturelle. Par endroit, des parcelles sont plantées de sapins de Noël.

Le relief peu marqué de cet ensemble n'a pas eu d'influence sur l'implantation des noyaux d'habitat. Les localités s'étirent de façon très lâche, le bâti s'égrenant le long du réseau routier. Les maisons sont séparées les unes des autres par des jardins et prairies, la mitoyenneté ne concerne que les centres. De grosses fermes isolées et des hangars agricoles sont dispersés dans le territoire. Les matériaux de construction sont essentiellement le quartzite et la brique. Les toitures sont d'ardoise ou d'éternit. Une particularité de cette aire paysagère est l'utilisation de « bauché », un bardage de planches horizontales clouées, protégeant de l'humidité l'ossature en colombage et le pisé. Ce bauché était initialement peint en blanc.

LES PARCS NATURELS DE WALLONIE



Éditeur responsable :

Parc naturel Viroin-Hermeton

Rue d'Avignon, 1

5670 Nismes

060/39 17 90

Contact : secretariat@pnvh.be

Site Internet : www.pnhv.be



Parc naturel
**VIROIN-
HERMETON**

Ici, l'innovation prend racine